dont le théâtre eut une étendue bien autrement considérable, et qui n'épargnèrent pas la cité lyonnaise. L'histoire nous donne sur ces événements des détails fort précis, sinon complets, dont je dois réunir ici les plus intéressants. Ce n'est pas à nos écrivains lyonnais qu'il faut les demander : car tous, plus ou moins, ne citant pas, ou citant mal, semblent n'avoir fait que tronquer, ou broder les documents authentiques, pour arranger les choses à leur façon. La source principale est l'Histoire des Francs de saint Grégoire de Tours, auteur contemporain. On peut citer après lui le moine Aimoin, chroniqueur postérieur, il est vrai, de plusieurs siècles, mais qui, suivant pour l'ordinaire le pontife de Tours, peut encore mériter quelque confiance pour quelques détails puisés ailleurs, s'il choisissait toujours aussi bien ses autorités. Enfin, Marius, évèque d'Avenches, auteur d'une chronique assez estimée, a mentionné également les faits de cette époque; mais nous avons à regretter qu'il ait trop négligé les détails, que le peu d'étendue de son ouvrage ne pouvait guère lui permettre.

Ces funestes évènements eurent lieu la Ve année du règne du roi Childebert II. C'est la date que leur assigne saint Grégoire de Tours, comme on le verra plus bas; et, suivant les calculs les plus sûrs, elle répond à l'an 580 de notre ère. Aimoin indique la même année, et la fait coïncider avec la XIXe des règnes de Chilpéric et de Gontran: je le citerai bientôt. Quant à Marius, dont la chronologie suit les consulats, il assigne une date partant d'autres données mais qui n'en est pas moins synchronique, l'année de l'empereur qui régnait alors dans l'Orient: Anno 1º Cons. Tiberii Constantini Augusti. Ind. XIII (1).

Alors, dit Aimoin (que je cite le premier parce qu'il parle d'une manière plus générale), on vit dans toutes les Gaules une crue d'eaux si abondante que les fleuves, débordés au-delà de toutes les limites connues, causèrent de grands ravages par la perte des troupeaux et la ruine des bâtiments: Anno quinto Childeberti regis (qui fuit nonus decimus Chilperici atque Guntranni), tantœ lues aquarum per universas regiones factæ sunt Galliarum, ut flumina terminos,

⁽¹⁾ Dans le recueil de dom Bouquet; tom. II, p. 19.